



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-610

Déposé le : 25.08.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Le canton de Vaud va-t-il contribuer par ses bovins à la diminution du réchauffement climatique ?

## Texte déposé

On sait que le méthane produit par les bovins représente 44% du méthane mondial résultant des activités humaines. Le méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO<sub>2</sub> (25 fois plus et il augmente avec le temps soit 62 fois après 20 ans).

Or une étude dont les auteurs (Prof. Hristov, Penn State University, USA) s'expriment dans les compte-rendus de l'Académie américaine des sciences vient de démontrer qu'une substance baptisée 3-nitrooxypropanol (3-NOP) donnée via un complément alimentaire aux bovins permettrait de diminuer de 30% le méthane produit par les bovins et cela sans affecter la digestion et la santé des bêtes ni de diminuer la production de lait. Cette molécule permettrait de bloquer l'enzyme nécessaire à la production de méthane lors de la digestion des bovins.

On sait aussi que d'autres compléments tels que le lin peuvent avoir des effets similaires.

D'autre part on sait que l'hémioxyde d'azote émis par les fumiers a un pouvoir d'effet de serre 296 fois plus élevé que celui du CO<sub>2</sub>.

Bien que le cheptel vaudois ne représente qu'une infime partie du cheptel mondial, le canton de Vaud pourrait faire office de pionnier en creusant un peu la question. C'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat est-il au courant de cette recherche et de ses résultats, qu'en pense-t-il ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour favoriser l'avancement de ce dossier et l'utilisation de cette substance ou de toute autre pouvant avoir les mêmes effets ?
3. Que compte faire le Conseil d'Etat pour que plus d'agriculteurs fassent une méthanisation des déjections de leurs bovins (biogaz) ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Olivier Epars

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.